



Fédération SUD Santé Sociaux

Compte rendu SUD de la Commission Paritaire de Branche UNIFED (BASS) du 16 septembre 2014

Présent-es :

Vice Présidence : Mme Martine SIGWALD d'UniCancer

Syndicats employés : CFTC – CFDT – CGC CFE – CGT – FO – SUD Santé Sociaux

Syndicats employeurs : Croix Rouge - FEGAPEI – FEHAP –SYNEAS– UniCancer

La Vice-Présidente de l'UNIFED souhaite faire une déclaration liminaire en ouverture des négociations. Les syndicats refusent et interpellent les employeurs sur le point unique qu'ils avaient demandé dans leur courrier intersyndical, à savoir le prochain taux de contribution pour le financement de la formation professionnelle.

La Vice-Présidente de l'UNIFED ne l'entend pas ainsi et argumente sur un point juridique comme quoi le taux n'était pas à l'ordre du jour. Les syndicats ont une autre idée du paritarisme et déclarent ne pas accepter un ordre du jour unilatéral.

L'UNIFED ne répondant pas au courrier de l'intersyndicale, celle-ci demande une suspension de séance.

Reprise de séance et nouvelle déclaration intersyndicale pour obtenir l'ouverture des débats sur le taux de contribution.

La Vice-Présidente de l'UNIFED accepte que les prochains ordres du jour soient paritaires. Elle s'engage alors dans une intervention assez longue rappelant que les Employeurs étaient attachés à la Formation Professionnelle et à l'outil de formation qu'est UNIFAF. Elle s'appuie ensuite sur une enquête emploi qui fait ressortir que 87% des emplois dans la branche sont qualifiés. Pour les Employeurs, la Formation Professionnelle figure sur chaque projet des organisations patronales. Selon La Vice-Présidente, c'est un choix stratégique et éthique très fort. Dans leur choix politique, le contenu ne peut être détaché du taux conventionnel. Ils souhaitent faire bouger les curseurs car la formation devient une variable d'ajustement. Il leur faut donc pour cela que les OS fassent connaître leurs positions... Ils annoncent que la part conventionnelle serait dédiée à la professionnalisation, avec pour objectifs de répondre à la demande des Salarié-es.

Les patrons essayent de nous apitoyer sur les contraintes budgétaires et économiques, ils sont inquiets sur les financements de leurs assos et se trouvent victimes des politiques nationales, régionales et

départementales qui leur imposent d'être eux-mêmes des variables d'ajustements. Ils déclarent que si les négociateurs n'y prennent garde, c'est une économie de marché qui prévaudra. Ils ne peuvent pas faire de déficit, et actuellement, il y a de plus en plus de PSE. Pour le sanitaire, la FEHAP déclare que beaucoup d'établissements se retrouvent dans le rouge et donc, qu'il n'y aura pas de taux à 2,3 % comme par le passé. 1 % serait dédié à la qualification et à l'adaptation ainsi qu'à sécurisation des parcours. Les patrons ne voulant plus tout payer mais cependant vouloir maintenir la formation à son niveau actuel et même l'augmenter... Les employeurs pourraient aller au delà des 1% mais de manière évolutive.

Après ces explications de texte, l'UNIFED répond à la demande des OS et rentre dans le vif du sujet en annonçant que pour les entreprises de plus de 300 Salarié-es, au delà du 1% ils ouvrent la discussion sur 0,7 % à verser à l'OPCA pour la professionnalisation, en attente de stratégies et de missions. Pour les moins de 300 Salarié-es, ce sera 1,7% globalisé. S'ils ont l'assurance qu'il y a d'autres besoins, ils iront sur des engagements locaux ou chacun pourra mettre plus... Réfléchir de façon modulaire, sortir de la notion de collecte et rentrer dans la notion d'investissement telle est leur option.

Les Employeurs de la CLCC confient que s'ils avaient été seuls à négocier, ils auraient été sur un taux supérieur... Pour la FEHAP, l'idée est bien d'inviter ses adhérents à verser cette part à l'OPCA plutôt que de la garder sur leurs assos. Pour eux, la collecte des OPCA augmentera et assurera une souplesse dans les assos, donnera une « bouffée d'oxygène » et servira de variable d'ajustement ! Leur politique est d'aller vers des politiques de formations internes à l'OPCA pour une approche qualitative car ce qui se passe en interne des établissements a été négligé.

Forts de ces clarifications des patrons, les OS quittent la négociation car la revendication intersyndicale de rester sur un taux de 2,3 n'est pas retenue par les patrons.

Commentaires SUD :

C'est la seconde réunion de négociation qui est suspendue du fait de l'attitude des patrons : le 3 septembre par l'annonce de la dénonciation de tous les accords portant sur UNIFAF, le 16 septembre sur l'annonce d'un taux qui passe de 2.3% à 1.7%. Si l'UNIFED reste sur sa position, c'est 0,6% de cotisation en moins, c'est moins de formations et cela représente aussi le salaire d'environ 70 salarié-es sur les 370 d'UNIFAF. Les enjeux sont énormes et au-delà de la question du niveau des formations la question de la survie de UNIFAF est aussi posée. La volonté de l'UNIFED est-elle de tuer cet outil paritaire ? Pour Sud notre position dans l'intersyndicale est claire et conforme au mandat des négociateurs : il n'y aura pas d'accord possible avec UNIFED pour diminuer le taux actuel. Il doit rester au niveau minimum de 2.3%. La Formation Professionnelle pas plus que les salaires ne peuvent servir de « variable d'ajustement » !

La prochaine séance de négociation aura lieu le 29 septembre 2014